



École Pratique
des Hautes Études



2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU MASTER	3
Le master Histoire de l'Art et Archéologie	3
Les parcours	3
Objectifs de la formation	3
Conditions d'accès	4
Accès en Master 1	4
Accès en Master 2	4
Tuteur	4
Débouchés professionnels	4
ORGANISATION DES ÉTUDES.....	5
Calendrier universitaire 2022-2023	5
Aménagement du cursus.....	5
Contrôle des connaissances	6
Grand oral en M1	6
Passage de M1 en M2.....	6
Soutenance de mémoire de M2.....	6
Conditions d'assiduité.....	6
Le stage de professionnalisation	7
LES CINQ ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER.....	7
1 ^{re} étape : l'accord du tuteur	7
2 ^e étape : poser sa candidature.....	7
3 ^e étape : la validation de l'inscription administrative	8
4 ^e étape : l'inscription pédagogique.....	8
5 ^e étape : les frais	8
En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC.....	8
Montant des droits à payer	8
Modes de paiement	8
Formation continue	8
Exonérations.....	9
Affiliation à la Sécurité sociale étudiante	9
AIDES FINANCIÈRES	9
Aides sociales.....	9
Aides aux projets d'initiatives étudiantes.....	10
PÉRIODE DE CÉSURE	10
COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE).....	11
CONTACTS.....	11
CHARTE DU TUTORAT PÉDAGOGIQUE	12
Choix pédagogiques.....	12
Déroulement de la scolarité.....	12
Procédure de médiation	12
Après le master	12
SÉMINAIRES DE RECHERCHE	13

PRÉSENTATION DU MASTER

Le master Histoire de l'Art et Archéologie

Le master « Histoire de l'art et archéologie » de l'École Pratique des Hautes Études - PSL (EPHE - PSL) privilégie la formation à la recherche par la recherche en s'intégrant pleinement dans le programme gradué

« Sciences historiques : terrains, pratiques, méthodes » de l'école graduée de Paris Sciences et Lettres (PSL). Il se fonde sur le suivi de la conférence du tuteur ainsi que la rédaction d'un mémoire de recherche préparé en bibliothèque et dans les centres d'archives. La priorité donnée à la recherche se traduit par l'importance des mémoires en crédits européens (ECTS). Pour cette première expérience de recherche, vous pourrez bénéficier des bibliothèques de proximité et des ressources offertes par l'implantation du master à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Cette localisation centrale vous permettra de suivre de nombreux séminaires et colloques et de profiter de la proximité, entre autres, de la bibliothèque de l'INHA, des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France (Estampes, Manuscrits, Monnaies et médailles, Arts du spectacle...), du Musée du Louvre et de l'Institut allemand d'histoire de l'art. Le master « Histoire de l'art et archéologie », établi sous le sceau de PSL, bénéficie d'une reconnaissance internationale.

Les parcours

Parcours	Responsables pédagogiques
Histoire de l'art et archéologie (M1)	François Queyrel
Histoire de l'art (M2)	Audrey Nassieu Maupas
Archéologie (M2)	William van Andringa
Archéologie et histoire de l'art / Archeologia e storia dell'arte (M1 + M2, parcours international)	Jean-Michel Mouton
Arts, Muséologie, Activités curatoriales (AMAC, M2, parcours international)	Émilie d'Orgeix

Nos parcours permettent la formation en alternance du type contrat de professionnalisation, ainsi que la formation continue.

À noter

Vous avez la possibilité de suivre, hors cursus, d'autres conférences de l'École pratique des Hautes Études, dont la liste figurera dans le supplément au diplôme. Vous pouvez également suivre des enseignements au sein des formations de PSL, ou dans des institutions partenaires, cette démarche nécessitant l'accord **préalable** de votre tuteur.

Objectifs de la formation

Les deux semestres du parcours de M1 « Histoire de l'art et archéologie » vous offrent des outils pour acquérir de nouvelles compétences. Le séminaire du tuteur et le séminaire de recherche vous permettent ainsi de vous saisir directement des thématiques de recherche ; le cours de méthodologie de maîtriser des outils bibliographiques et des ressources documentaires. Le parcours permettra aussi une remise à niveau et l'acquisition de connaissances dans les différentes périodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie (Antiquité, Moyen Âge, époque moderne et époque contemporaine). Des cours de langues, ou de français langue étrangère, complètent la formation. À l'issue du M1, le socle de connaissances acquis vous permet de vous spécialiser en M2 soit en « Histoire de l'art » soit en « Archéologie ». Si vous vous inscrivez en M1 dans le parcours international, vous pourrez suivre le tronc commun du parcours « Histoire de l'art et archéologie » avant de vous engager en M2 dans le programme de l'Université de la Basilicate à Matera (Italie du Sud) durant un ou deux semestres.

L'inscription et la sélection dans le parcours international AMAC se fait dans l'année du M1. Les étudiants inscrits dans les deux parcours internationaux passeront une partie de l'année de master 2 à l'Université de la Basilicate (Matera) ou à l'Université de Bologne en profitant des divers accords internationaux de PSL et des établissements impliqués.

Conditions d'accès

Accès en Master 1

Vous devez être titulaire d'une licence en Histoire de l'art et archéologie, Histoire, Lettres, Philosophie, Humanités, Anthropologie, Sciences sociales, ou Sciences politiques ; d'autres licences peuvent être acceptées sous certaines conditions.

Dans le cas où vous êtes inscrit dans un cursus d'une durée équivalente à la licence (diplôme d'établissement dans le domaine de l'histoire de l'art et archéologie ou classe préparatoire littéraire), un dossier de validation d'acquis (VA) en vue d'une entrée dans le master devra être rempli au moment de votre candidature. Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis à la commission de sélection composée des enseignants-chercheurs responsables des parcours et de tout ou partie de l'équipe pédagogique du master.

Accès en Master 2

Vous devez être titulaire d'un M1 dans les disciplines citées *supra*.

Tuteur

Avant de déposer votre candidature, vous devez choisir votre tuteur et prendre contact avec votre enseignant-chercheur – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique de l'EPHE - PSL, qui est composée de directeurs d'études et de maîtres de conférences de l'EPHE - PSL.

Le tuteur vous accompagne pendant tout votre parcours. Il est chargé de guider votre recherche et vous suivrez son séminaire en faisant les exercices qui vous permettront d'obtenir une note correspondante par semestre. C'est également avec votre tuteur que vous déterminerez au cours du M1 votre sujet de recherche, qui se construit progressivement : au premier semestre du M1 vous préparerez une bibliographie en bibliothèque et au second semestre vous préparerez un mini-mémoire sous sa direction. Ce suivi personnalisé est encadré par la charte du tutorat que vous signez avec votre tuteur et qui fixe les droits et obligations mutuels. Le texte de cette charte figure à la fin de ce livret et est accessible sur le site de l'École.

En cas de réorientation, il peut être procédé au remplacement de votre tuteur par un autre membre de l'équipe pédagogique du master, sous réserve d'accord mutuel des différentes parties. L'EPHE - PSL n'est pas tenue de vous désigner un tuteur si vous n'obtenez pas d'accord.

Débouchés professionnels

- Inscription en doctorat : les titulaires d'un master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral notamment au sein des Écoles Doctorales de PSL et au-delà.
- Métiers et concours du secteur patrimonial.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Reportez-vous au calendrier des conférences pour connaître le jour, l'horaire, le lieu et la date de début des cours choisis (liste en pages 13-14)

MASTER 1 (60 ECTS)						
SEMESTRE 1 (30 ECTS)	Initiation et formation à la recherche	Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	Cours de méthodologie Histoire de l'art et archéologie 3 ECTS	Cours de langue étrangère (ou FLE) 3 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Travail de recherche Bibliographie 15 ECTS
SEMESTRE 2 (30 ECTS)		Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	Cours de méthodologie Histoire de l'art et archéologie 3 ECTS	Cours de langue étrangère (ou FLE) ou séminaire de recherche 3 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Travail de recherche Commentaire d'un document 15 ECTS
MASTER 2 (60 ECTS)						
SEMESTRE 3 (30 ECTS)	Approfondissement et spécialisation	Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Préparation du mémoire de recherche 21 ECTS		
SEMESTRE 4		Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	Séminaire de recherche ou stage* 3 ECTS	Rédaction et soutenance du mémoire de recherche 21 ECTS		

Le séminaire du directeur de recherche (tuteur) est obligatoire.

La liste des séminaires de recherche à 3 ECTS est identique à celle des séminaires de recherche du tuteur à 6 ECTS (voir pages 13-14).

La maîtrise d'une langue vivante étrangère (LVE) de communication scientifique est requise pour l'obtention du Master. L'étudiant qui maîtrise, en plus de sa langue maternelle, une langue vivante ou le FLE peut remplacer ce cours dès le premier semestre par un enseignement ou un stage qui correspondent à son projet de recherche.

Les formations complémentaires sont encouragées et prises en compte dans le supplément au diplôme.

* Le stage peut se faire à la place du suivi d'un séminaire de recherche dans l'un des 4 semestres du master.

N.B. : En fonction des effectifs et de la jauge des salles des séminaires et des cours seront dispensés à distance ou en mode hybride.

Calendrier universitaire 2022-2023

Rentrée : à partir du 26 septembre 2022 (voir pages 13-14 pour les détails)

Réunion de rentrée : lundi 24 octobre 2022, salle Vasari

Interruption des cours

Noël : du vendredi 16 décembre 2022 au soir au lundi 3 janvier 2023 au matin

Hiver : du vendredi 24 février 2023 au soir au lundi 06 mars 2023 au matin

Printemps : du vendredi 21 avril 2023 au soir au lundi 09 mai 2023 au matin

Fin du 1^{er} semestre : vendredi 3 février 2023

Début du 2^e semestre : lundi 6 janvier 2023

Fin du 2^e semestre : vendredi 9 juin 2023

Grand oral pour le M1 :

1^{er} semestre : 23-24 janvier 2023, salle Vasari

2^e semestre : 7-8 juin 2023, auditorium

Aménagement du cursus

L'étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans. Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques et auprès du tuteur pédagogique. Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.

Contrôle des connaissances

La notation se fait sur 20. Les ECTS correspondant aux UE et aux stages sont acquis dès lors que votre note est égale ou supérieure à 10. Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors que vous avez obtenu dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas de compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, un rattrapage est organisé dans le cadre de cet enseignement et donne lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la seconde session.

Si vous échouez une deuxième fois, vous devez suivre à nouveau l'UE concernée ou éventuellement, en choisir une autre après concertation avec votre tuteur.

Suivant les circonstances, les épreuves orales auront lieu en présentiel ou en distanciel. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier vos capacités pour la recherche et, éventuellement, pour la préparation d'une thèse. Le dépôt des mémoires de master se fait sous format papier ou sous forme de fichier électronique.

Le diplôme de master est assorti d'une mention pour les notes suivantes :

- mention assez bien, de 12 à 13,99
- mention bien, de 14 à 15,99
- mention très bien, de 16 à 20

Grand oral en M1

Vous présenterez publiquement à la fin de chaque semestre l'avancée de votre travail de recherche devant un jury composé des tuteurs et des responsables des parcours du master. Pour cette présentation publique votre présentation de dix minutes, suivie de cinq minutes de questions, porte à la fin du premier semestre sur la bibliographie de votre sujet de recherche et à la fin du second semestre sur le commentaire d'un document qui est étudié dans un mini-mémoire de 25 pages environ, à remettre à votre tuteur une semaine à l'avance.

Passage de M1 en M2

Une validation de toutes les UE de M1 permet le passage en M2.

L'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis des tuteurs concernés ; elle n'est pas de droit.

Soutenance de mémoire de M2

La soutenance publique du mémoire est une épreuve orale ; les crédits ECTS affectés au mémoire de master en M2 correspondent au travail de préparation de votre mémoire, qui doit comprendre au moins une centaine de pages, et à sa soutenance.

Vous devez remettre, une dizaine de jours avant la soutenance, un mémoire de cent pages au minimum et en deux ou trois exemplaires, suivant le nombre de membres du jury.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes, dont le tuteur ; un membre au moins du jury est titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'école). Elles impliquent la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation des stages obligatoires, la remise des devoirs et la présence aux examens. Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par

exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité conditionne le passage en deuxième année de master. Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

Le stage de professionnalisation

Vous placerez en fonction des opportunités au cours d'un des quatre semestres votre stage, qui permet la découverte du milieu professionnel en rapport avec votre recherche. Le stage se fait sous la responsabilité d'un maître de stage. La validation du stage porte sur une durée minimale de 48 heures. Vous devez faire une recherche active de stage. Des propositions de stage sont consultables sur le site de l'EPHE – PSL. Si vous ne trouvez pas de stage vous serez guidé dans le choix par le référent des stages du master. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie avec le maître de stage. Il est encadré par une convention de stage qui garantit vos droits et définit vos devoirs (convention disponible sur votre environnement numérique de travail). Le choix du stage se fait en concertation avec votre tuteur dans différents types de structures : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), institution patrimoniale (musée par exemple), chantier de fouille, entreprise du marché de l'art ou organisation internationale (l'UNESCO par exemple). À l'issue de ce stage, votre maître de stage remplira une grille d'évaluation et vous remettrez un bref rapport à votre tuteur. La validation du stage est du ressort du jury de master qui disposera de la note de votre tuteur et de la grille d'évaluation de votre maître de stage. Le stage est de 3 crédits ECTS.

N'hésitez pas à faire part au référent des stages de toute difficulté rencontrée.

Si vous travaillez en parallèle de vos études, et que votre emploi relève du domaine du master, vous pouvez effectuer votre stage dans le cadre de vos activités professionnelles. Si votre emploi ne relève pas directement du domaine du master, vous pouvez être dispensé de la réalisation du stage en demandant auprès de la commission pédagogique du master une validation des acquis professionnels qui vous permettrait d'obtenir vos ECTS de stage.

Vous pouvez également étendre la durée du stage dans la limite maximale légale de 6 mois. L'extension du stage ne sera pas soumise à validation par des crédits ECTS mais pourra faire l'objet d'une annexe au diplôme. Si vous effectuez un stage de plus de 2 mois, vous devez nécessairement être gratifié. À titre indicatif, le montant minimum de la gratification au 1^{er} janvier 2022 était fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit $26 \text{ €} \times 0,15 = 3,90 \text{ €}$ de l'heure de présence effective en stage. Aucune convention de stage ne sera validée pour des périodes postérieures au 31 août 2023.

LES CINQ ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER

1^{re} étape : l'accord du tuteur

Avant de procéder à l'inscription, vous devez obtenir l'accord d'un tuteur qui s'engage à suivre votre travail : ce directeur d'études ou maître de conférences de l'EPHE – PSL dirigera votre travail de recherche. N'hésitez pas à lui écrire directement : son courriel figure sur le site ; il vous recevra, si possible, afin de définir avec vous votre projet de recherche. En cas de difficulté ou de questions particulières, envoyez un message au responsable de la mention. Votre dossier comprendra un bref exposé de votre projet de recherche, élaboré en concertation avec votre tuteur.

2^e étape : poser sa candidature

Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le portail de candidature pour les formations de l'Université de PSL, accessible via le site internet de PSL et le site internet de l'EPHE - PSL. Un accusé de réception sera envoyé dès que le dossier complet aura été soumis. Un second accusé sera ensuite envoyé une fois la conformité de l'ensemble du dossier (informations, pièces jointes) vérifiée et validée par le service des admissions. La commission de sélection se réunit après la clôture de chaque session. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur projet de recherche.

3^e étape : la validation de l'inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente. Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission. Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité. En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant. La carte d'étudiant sera adressée par courrier. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription : À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

4^e étape : l'inscription pédagogique

Vous choisirez les cours pour la rentrée lors de l'inscription pédagogique en accord avec votre tuteur, suivant le schéma qui présente par semestre l'architecture des cours.

Notez que votre tuteur pourra vous demander de suivre une conférence mensuelle avec attestation de présence qui vous permettra de compléter votre formation et figurera dans l'annexe au diplôme.

5^e étape : les frais

En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 95€ en 2022/2023. **Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.**

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription sont de 243 €, ils se décomposent en :

- droits de diplôme ;
- droits de bibliothèque ;

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3770 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE - PSL, renouvelle la décision de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 243 €.

À noter

Les droits d'inscription dans le parcours international, dont le M1 est commun avec celui de la mention, sont fixés par l'Université de la Basilicate, qui assure la gestion des étudiants (droits d'inscription prévus : 570 euros).

Modes de paiement

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE - PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

Formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous n'avez pas à payer vous-même. Vous devez prendre contact avec le service de la **formation continue** par courriel.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE - PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.
- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE - PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.
- L'exonération des droits d'inscription pour les étudiants Libanais en raison de la crise économique et politique que traverse leur pays et des liens noués entre l'EPHE et certaines universités libanaises ainsi que pour les étudiants Ukrainiens en raison de l'invasion de leur pays par la Russie.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE - PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

AIDES FINANCIÈRES

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour demander une aide financière ponctuelle à l'EPHE - PSL. Cette aide est financée par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment des projets de culture (artistique, diffusion scientifique ou générale), des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante... ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considéré comme un plus dans le cadre des formations en étant présenté en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

PÉRIODE DE CÉSURE

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi, faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif...). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL qui va prendre sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE) et/ou le conseil pédagogique de la formation. Cette demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une période de césure à un étudiant s'il considère que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL délivrant **un diplôme national**. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit (159 € pour une césure en master).

COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)

Les étudiants non francophones inscrits à l'École pratique des hautes études (EPHE - PSL) bénéficient d'une riche offre de cours en français langue étrangère (FLE).

À leur arrivée en France, ils devront d'abord passer un test linguistique permettant d'évaluer leur niveau. Ils suivront ensuite une session intensive de français, à raison de trois heures de cours par jour, dans l'un des groupes de niveaux proposés, soit A2-B1, soit B1-B2, soit B2-C1 (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues). Cette session intensive leur permettra par ailleurs de mieux s'intégrer au système d'études supérieures français.

Un cours hebdomadaire de français est aussi offert au premier et au second semestre pour les mêmes niveaux de langue. (A2-B1, B1-B2 et B2-C1).

Tandis que l'oral est privilégié pendant la session intensive, c'est à l'écrit que le cours hebdomadaire est consacré, l'objectif étant d'acquérir une meilleure connaissance du style de la rédaction scientifique (mémoire, thèse, articles...).

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'offre de français langue étrangère sur le site de l'EPHE - PSL.

Pour toute question, vous pouvez aussi contacter [Rachel Lauthelier-Mourier](#) en charge du FLE à l'EPHE – PSL.

Les étudiants ayant déjà passé une certification en français de niveau B2, sont dispensés de session intensive sur présentation de cette certification à Mme Lauthelier-Mourier.

CONTACTS

Gestionnaire du master

Céline Richer, mastershs@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante

Laurent Tessier, vieetudiante@ephe.psl.eu

Formation continue

Sophie Boussard, formation.continue@ephe.psl.eu

Responsable de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante

Virginie Cardaillac-André, virginie.cardaillac-andre@ephe.psl.eu

CHARTRE DU TUTORAT PÉDAGOGIQUE

L'encadrement pédagogique de l'étudiant de master Histoire de l'Art et Archéologie est assuré par un enseignant-chercheur de l'EPHE - PSL, le « tuteur pédagogique ». Outre un enseignement théorique approfondi, la formation de l'étudiant comprend la réalisation de stages en M1 ou M2. C'est pourquoi un rôle spécifique d'encadrement est confié aux maîtres de stages appelés « tuteurs de stage ».

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, dans cette fonction choisie par l'étudiant lors de sa candidature. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur soit ~~porte~~ de la thématique de recherche de l'étudiant.

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique "Inscription administrative", item "documents complémentaires", au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

Choix pédagogiques

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, et selon le calendrier fixé par la scolarité, le choix des enseignements s'effectue depuis le portail Etudiant Pegasus rubrique « Vie Académique », item Choix de cours en ligne. Une copie du contrat pédagogique signé par le tuteur est déposée par l'étudiant sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires ». Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique du parcours concerné et à la personne compétente du service de la scolarité. Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

Déroutement de la scolarité

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité. Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable du parcours de son indisponibilité en cas d'absence prolongée. L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité. Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

Procédure de médiation

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable du parcours qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

Après le master

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école. Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature): déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature)

SÉMINAIRES DE RECHERCHE

(3 ECTS, 6 ECTS pour le séminaire du tuteur)

N.B. : Voir le site internet pour connaître les dates et la salle.

En fonction des effectifs et de la jauge des salles, certains séminaires seront dispensés en mode hybride ou à distance après la première séance, qui est en présentiel.

ARCHÉOLOGIE GRECQUE, M. François QUEYREL

Vendredi de 9h à 12h, INHA.

ARTS, INDUSTRIES ET DÉCOR À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE, Mme Rossella FROISSART

Mercredi de 18h à 20h, INHA.

ARTS VISUELS ET CHRISTIANISME (XIX^e-XXI^e SIÈCLES), Mme Isabelle SAINT-MARTIN

Mercredi de 14h à 16h, INHA.

EMBLÉMATIQUE OCCIDENTALE, M. Laurent HABLLOT

Jeudi de 14h à 16h, MSH-Raspail.

ÉTUDES SCANDINAVES, Mme Alessia BAUER

Vendredi de 10h à 12h, en Sorbonne

HISTOIRE CULTURELLE DES TECHNIQUES DU MOYEN-ÂGE À NOS JOURS,

Mme Emilie D'ORGEIX

Mardi de 14h à 16h, INHA.

HISTOIRE DE L'ART DE LA RENAISSANCE, Mme Sabine FROMMEL

Vendredi de 13h à 15h, INHA.

HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN ÂGE OCCIDENTAL, M. Philippe LORENTZ

Vendredi de 13h à 16h, INHA.

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE DU MONDE BYZANTIN ET DE L'ORIENT

CHRÉTIEN, Mme Ioanna RAPTI

Mercredi de 14h à 16h, en Sorbonne.

ARCHÉOSCIENCES ET HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT, Christophe MORHANGE

Campus des Grands Moulins, Université Paris Diderot.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE EUROPÉENNE AU XIX^e SIÈCLE : SOURCES ET

COLLECTIONS, Mme Cécile REYNAUD

Jeudi de 16h à 18h, INHA.

HISTOIRE DE LA PEINTURE ITALIENNE (XVI^e-XVII^e SIÈCLES), M. Michel HOCHMANN

Vendredi de 15h à 17h, INHA.

HISTOIRE DE PARIS, M. Guy-Michel LEPROUX

Lundi de 18h à 20h, INHA.

HISTOIRE DU DESSIN, Mme Marie-Pierre SALE

Lundi de 9h à 11h, en Sorbonne.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DE LA GAULE ROMAINE, M. William VAN ANDRINGA

Mercredi de 14h à 16h, INHA.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DES MONDES MUSULMANS, M. Jean-Michel MOUTON
Jeudi de 9h à 12h, INHA.

HISTOIRE ET CONSCIENCE HISTORIQUE DES PAYS RUSSES, M. Pierre GONNEAU
Mercredi de 17h à 19h, en Sorbonne.

HISTOIRE MONÉTAIRE DU MONDE ROMAIN, M. Antony HOSTEIN
Jeudi de 14h à 16h, INHA.

HISTOIRE URBAINE DE L'ORIENT ROMAIN TARDIF, Mme Catherine SALIOU
Jeudi de 14h à 16h, en Sorbonne.

L'EUROPE ET LE MONDE GERMANIQUE (ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE), M. Jacques LE RIDER,
Lundi de 14h à 16h, INHA.

LANGUES ET ÉCRITURE (ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE), Mme. Rachel LAUTHELIER-MOURIER,
Mardi de 15h à 17h, MSH-Raspail.

NUMISMATIQUE ET ÉCONOMIE MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL ET MODERNE, M. Marc BOMPAIRE
Vendredi de 14h à 16h, en Sorbonne.

RELIGION ÉGYPTIENNE EN ÉGYPTE HELLÉNISTIQUE ET ROMAINE,
M. Ivan GUERMEUR
Mardi de 16h à 18h, en Sorbonne.

SOURCES ET MÉTHODES DE L'HISTOIRE DES MÉTIERS ARTISTIQUES EN FRANCE (XVI^e-XVII^e SIÈCLES), Mme Audrey NASSIEU MAUPAS
Lundi de 16h à 18h, INHA.

SOURCES ET MÉTHODES DE L'HISTOIRE DES MODES VESTIMENTAIRES DU MOYEN ÂGE AU XIX^e SIÈCLE, Mme Astrid CASTRES
Vendredi de 11h à 13h, INHA.



Les Patios Saint-Jacques, 4-14, rue Ferrus, 75014 Paris – Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20
www.ephe.psl.eu



Avec le soutien de

